



CANAUX de BRETAGNE
devient

ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE

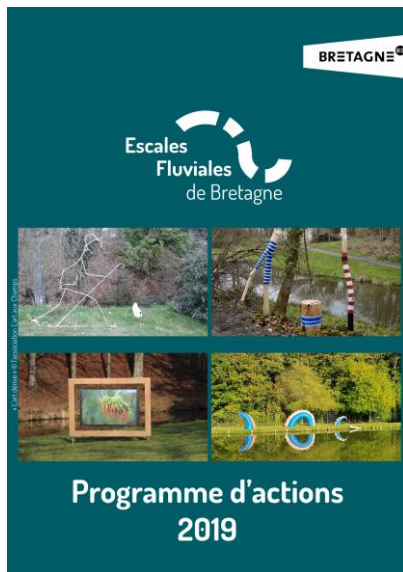
BRETAGNE 

LA VOIX DU CANAL

Lettre d'Informations de l'association Escales Fluviales de Bretagne

MARS 2019

soutenir l'association



Plus d'infos :
Escales Fluviales de Bretagne
1 rue Raoul Ponchon - CS 46938
35069 - Rennes cedex
tél / 02 23 27 02 09
contact@escalesfluviales.bzh
www.escalesfluviales.bzh

en Bretagne



© Gouarec

En adhérent : l'appel à cotisation 2019 !

Vous aimez nos voies navigables,
Vous souhaitez être informé de leurs actualités,
événements, offres de navigation, projets,
Vous avez des idées à proposer ... rejoignez-nous !
Escales Fluviales de Bretagne est une association qui défend «l'esprit canal» et qui regroupe collectivités, particuliers, associations et professionnels. Y être adhérent c'est exprimer son attachement aux voies d'eau, agir pour un cadre de vie et de loisirs de qualité, préférer des modes de déplacements doux et faire des canaux une destination touristique à part entière.

>>>> [notre programme d'actions 2019](#)

>>>> [barème de cotisations](#)

Si vous souhaitez devenir adhérent, contactez-nous.

Escales Fluviales de Bretagne : Assemblée générale à Gouarec

L'assemblée générale ordinaire de l'association aura lieu le vendredi 29 mars à Gouarec. Plusieurs interventions viendront ponctuer la réunion :

le Département des Côtes d'Armor, l'office de tourisme du Kreiz Breizh, les Amis du Canal 22 et l'Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel.

En après-midi, nous irons visiter le Camping de Gouarec et le Véloraïl du Kreiz Breizh.



© Office de tourisme de Châteauneuf du Faou

Plus d'infos :

Escales Fluviales de Bretagne
1 rue Raoul Ponchon - CS 46938
35069 - Rennes cedex
tél / 02 23 27 02 09
contact@escalesfluviales.bzh
www.escalesfluviales.bzh

Escales Fluviales de Bretagne : le label Cités et Haltes fluviales

En ce début d'année, l'association Escales Fluviales de Bretagne a tenu 4 réunions départementales pour présenter la démarche de qualification des sites riverains des voies d'eau en Bretagne et Loire Atlantique.

Quels sont les objectifs de la démarche Cités et Haltes Fluviales ?

- Identifier et qualifier l'offre pour une meilleure lisibilité et visibilité touristique

L'objectif est de qualifier les sites afin de permettre aux visiteurs d'identifier les services proposés, les activités, les patrimoines, les animations. Ces sites seront classés soit en Halte fluviale ou en Cité fluviale et permettront ainsi de répondre à l'itinérance en bateau ou sur le halage mais également à un tourisme de séjour.

La qualification "Cité fluviale de Bretagne" correspond à des sites majeurs offrant à la fois des services de base d'un bon niveau et également des services touristiques, des loisirs, des animations et du patrimoine. Ces sites représentent l'attractivité touristique des itinéraires et les lieux d'étape pour au minimum une nuit. Ils sont aussi des lieux de séjours. Les visiteurs sont assurés d'y trouver un nombre important de services.

Les haltes fluviales sont des étapes de courte durée disposant d'un niveau de service correct mais moins important que celui demandé pour les Cités fluviales. Les haltes pourront être qualifiées comme "halte de loisirs", halte nature", "halte patrimoine" ou autres thématiques si besoin....

- Inciter et accompagner les collectivités dans la valorisation touristique des voies d'eau tout en veillant à une cohérence de parcours

Cette qualification doit être un outil d'incitation des collectivités à une amélioration de leurs services. Les communes devront s'engager dans une démarche de qualité et de progrès.

- Réunir l'ensemble des acteurs autour de cette démarche de labellisation afin mettre en avant une offre touristique et un univers « canaux »

- Communiquer sur nos voies d'eau

Les cités et haltes fluviales seront valorisées dans la communication de l'association mais également dans celle de la Région.

>>>> [guide de présentation](#)



Plus d'infos sur le site :

www.tourismebretagne.com
Comité Régional du Tourisme de Bretagne
1 rue Raoul Ponchon - CS 46938
35069 - Rennes cedex
tél / 02 99 28 44 30

CRT Bretagne : les démarches de qualification

Afin de proposer des offres touristiques, des activités correspondant aux mieux aux attentes des visiteurs en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur mode de consommation, le Comité régional du Tourisme propose une qualification accentuée sur certaines thématiques : Famille, Bien-être, Voyagez Responsable, Groupe, Vélo, Rando ou plus récemment Hébergements Patrimoniaux. Pour chacune de ces thématiques, un cahier des charges comprenant un certain nombre de critères obligatoires et/ou souhaités a été défini afin d'identifier les offres les plus en adéquation avec les attentes des visiteurs.

Ces grilles de qualification ont été compilées en un seul et même outil numérique afin de proposer un meilleur accompagnement des professionnels désireux d'intégrer une de ces démarches.

En effet, cet outil permet désormais au chargé de mission rencontrant le professionnel d'avoir une lecture globale de l'offre et de conseiller le professionnel simultanément sur l'ensemble des démarches de qualification. Il est également évolutif et intégrera progressivement les nouveaux axes de qualification mis en place au CRT Bretagne ou chez ses partenaires.

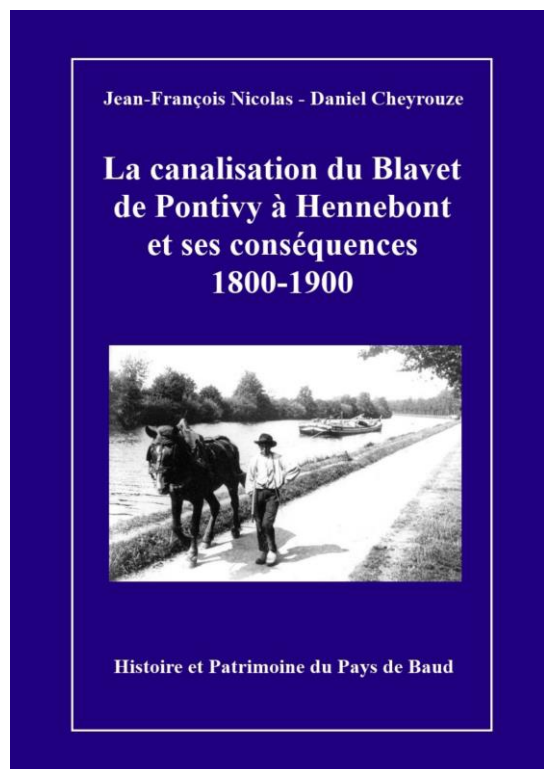
Une version d'autodiagnostic sera prochainement disponible, afin de vous permettre de vérifier en toute autonomie votre éligibilité à nos démarches de qualification. N'hésitez à vous tester !

Rejoindre une démarche de qualification c'est :

- . Une plus grande proximité avec les visiteurs, confortée par un dispositif adapté
- . La possibilité d'échanger au sein d'un groupe de travail thématique
- . Une meilleure visibilité de votre offre
- . Une multiplication des entrées possibles selon vos cibles, votre positionnement, les démarches que vous avez engagées et les prestations que vous proposez

Vous êtes tenté pour rejoindre une de ces démarches, contactez-nous : inscriptions@tourismebretagne.com

en librairie



« La canalisation du Blavet de Pontivy à Hennebont et ses conséquences 1800-1900 »

Jean-François NICOLAS et Daniel CHEYROUZE, président et secrétaire de l'association « Histoire & Patrimoine du Pays de Baud », ont le plaisir de vous présenter leur nouvel ouvrage : « La canalisation du Blavet de Pontivy à Hennebont et ses conséquences, 1800-1900 » : après plusieurs années de recherches, essentiellement dans les divers fonds d'archives et notamment ceux des Archives Départementales du Morbihan, cet ouvrage inédit de 170 pages vous fait découvrir la fabuleuse histoire de la canalisation du Blavet de Pontivy à Hennebont, le Canal du Blavet.

Si vous êtes intéressées par la présentation-conférence et le cocktail le 28 mars prochain, merci de contacter Jean-François Nicolas par mail (jf.nicolas91@orange.fr)

>>>> [présentation](#)

patrimoine de canal



Jacques Martin (reproduction) J. Sorel Edit. Rennes © Mairie de Bruz

Ecluse n°6 – Pont-Réan (Bruz - 35)

L'ancienne écluse de Pont-Réan aurait été réparée lors d'un chantier lancé en 1784 par la Commission de la Navigation. Vers 1833, les services de la Navigation estimèrent que les écluses de la Vilaine, y compris celles qui avaient été refaites juste avant la Révolution, étaient trop courtes pour les bateaux qui empruntaient le tout nouveau canal d'Ille et Rance. On décida alors de reconstruire certaines écluses et déversoirs, dont celle du déversoir de Pont-Réan.

source : site Internet <http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/>



© Gaëlle Rageot- Région Bretagne

Plus d'infos :

Conseil régional de Bretagne

Service de l'Inventaire

283 avenue du Général Patton – CS 21101

35711 Rennes cedex

autrefois les canaux



Coll. Musée de la Batellerie de l'Ouest

Le musée de la batellerie se raconte... par Charly Bayou

Chargement terminé pour ce chaland. La goulotte a déversé les blocs de chaux dans les cales, reste au patron et son matelot à mettre la cargaison à l'abri des intempéries. Pour ce faire, il faut mettre en place les poêliers qui supporteront la galiote sur laquelle s'appuieront les panneaux de cales qui seront recouverts de prélaris garantissant l'étanchéité.

Il faut dire que le chargement a été acheté par le patron du bateau, celui-ci paie patente et ainsi est autorisé à transporter et vendre la chaux. Ce transport bien particulier vaut aux mariniers de Montjean-sur-Loire d'être appelés « chauffumiers » par leurs collègues redonnais. Ce nom est la déformation de chafournier mot datant du XVIème siècle qui désigne celui qui travaille dans un four à chaux.